

COMCEC RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL

OCTOBRE 2024





**Session du Comité Permanent pour la Coopération
Économique et Commerciale de l'Organisation de la
Coopération Islamique (COMCEC)**

COMCEC
RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL
2024

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Octobre 2024

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bureau de Coordination du COMCEC

Adresse : Necatibey Cad. No. 108, Ankara 06100, Türkiye

Tel : 90.312.294 57 10

Fax : 90.312.294 57 77

E-mail: comcec@comcec.org

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	1
CHAPITRE I: DOMAINES DE COOPÉRATION.....	2
1. COMMERCE.....	2
1.1. Groupe de Travail sur le Commerce.....	2
1.2. Commerce Intra-OCI.....	4
1.3. Renforcement du rôle du secteur privé.....	5
2. COOPERATION FINANCIERE.....	8
2.1. Le Groupe de Travail sur la Coopération Financière.....	8
2.2. Autres Efforts Dans le cadre de la Coopération Financière du COMCEC.....	9
3. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.....	11
3.1. Groupe de Travail sur le Transport et les Communications.....	11
4. TOURISME.....	13
4.1 Groupe de Travail sur le Tourisme.....	13
4.2 Forum sur le Tourisme du Secteur Privé OCI / COMCEC.....	14
5. AGRICULTURE.....	15
5.1. Groupe de Travail sur l'Agriculture.....	15
6. ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE.....	17
6.1. Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté.....	17
6.2. Autres Efforts dans le Cadre du COMCEC par les Institutions de l'OCI.....	19
7. COOPERATION DU SECTEUR PRIVE.....	20
8. INITIATIVE / PROGRAMME DE HAUT NIVEAU SUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE.....	21
CHAPITRE II: SYSTÈME DE SUIVI DES POLITIQUES DU COMCEC ET EFFORTS DES PAYS MEMBRES POUR LA RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES MINISTÉRIELLES.....	22
CHAPITRE III: EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES : PUBLICATIONS DU COMCEC.....	24
CHAPITRE IV: INSTRUMENTS DE SOUTIEN AUX PROJETS DU COMCEC.....	25
1. FINANCEMENT DES PROJETS DU COMCEC.....	25
2. PROGRAMME AL-QUDS DU COMCEC.....	28
CHAPITRE V: 40^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC.....	29
CHAPITRE VI: COMITÉ DE SESSION DU COMCEC.....	30
CHAPITRE VII: SESSION D'ECHANGE DE VUES.....	31

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) a poursuivi ses efforts en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'OCI depuis 1984. Le COMCEC a pour principal objectif de relever les défis économiques de l'Oumma Islamique, de contribuer à leurs efforts de développement et de renforcer les échanges commerciaux entre les États membres. À cet égard, le COMCEC sert de plateforme de coopération importante pour produire et diffuser des connaissances, partager des expériences et des bonnes pratiques, développer une compréhension commune, rapprocher les politiques et mettre en œuvre des projets concrets entre les Pays Membres.

Les Rapports d'Avancement Annuels sont soumis aux sessions ministérielles du COMCEC afin de présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC. Ce rapport d'avancement annuel 2024 donne un aperçu des principales réalisations dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, depuis la 39^{ème} session du COMCEC. En conséquence, le rapport présente les résultats des projets importants du COMCEC ainsi que les réunions des groupes de travail du COMCEC concerné pour chaque domaine de coopération. De plus, l'avancement et les progrès pour la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC sont inclus dans ce rapport. Les activités des institutions de l'OCI servant les objectifs de la stratégie sont également soulignées.

Depuis la 39^{ème} Session du COMCEC, tenue les 2-5 décembre 2023, 6 réunions du groupe de travail (GT) ont été organisées avec succès. Pour ces réunions, 6 rapports/guides politiques de recherche et 6 documents de perspectives sectorielles ont été produits par le Bureau de Coordination du COMCEC. Toutes les publications concernant les réunions du groupe de travail sont disponibles sur le site web du COMCEC: (<http://www.comcec.org>).

Les groupes de travail ont continué à mener une séance de débat politique dans leurs délibérations. Les experts des États membres discutent des recommandations de politique générale sur le thème de la réunion sur la base d'une recherche intensive. Ces recommandations de politique sont ensuite soumises à la Session Ministérielle pour examen et adoption. En conséquence, les recommandations de cette année réunions des réunions du groupe de travail seront soumises à la 40^{ème} Session du COMCEC pour examen et suite à donner. Le Financement de Projets du COMCEC, un autre instrument important de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, permet aux Pays Membres participant aux Groupes de Travail ainsi qu'aux institutions pertinentes de l'OCI de développer et de mettre en œuvre des projets concrets de coopération. De plus, les recommandations de politique qui sont formulées par les Groupes de Travail et adoptées par les Réunions Ministérielles sont transformées en projets concrets par ce mécanisme. À cet égard, 24 projets sont mis en œuvre par les Pays Membres de l'OCI et les Institutions concernées de l'OCI et seront finalisés d'ici la fin de 2024. Dans le cadre du Programme Al-Quds du COMCEC, au cours de la période de mise en œuvre de 2021-2022, 5 projets ont été mis en œuvre dans les domaines de la promotion du tourisme, du patrimoine culturel, de la résilience des communautés, de la réservation en ligne et du tourisme alimentaire. Le champ d'application du programme a été enrichi par l'inclusion de nouveaux domaines thématiques, à savoir l'esprit d'entreprise, la création d'opportunités d'emploi et l'autonomisation des jeunes, le commerce en ligne et le développement des PME. À cet égard, 5 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du programme Al-Quds en 2023. De plus, 8 projets sont en cours de réalisation cette année.

Les activités des institutions de l'OCI alignées sur la stratégie du COMCEC jouent un rôle crucial pour la mise en œuvre efficace et réussie de la Stratégie. Ce rapport fournit également des informations sur les diverses activités organisées au cours de l'année dernière qui sont conformes à la stratégie du COMCEC et organisées par les institutions compétentes de l'OCI, à savoir le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la OISA, l'INMPI et la CICD.

CHAPITRE I : DOMAINES DE COOPÉRATION

COMMERCE

1.1. Groupe de Travail sur le Commerce

Le système d'Infrastructure de Qualité (IQ) est un moteur essentiel pour améliorer les normes des produits et des services au niveau national. Elle englobe généralement le cadre juridique et institutionnel au sein d'un pays qui favorise l'assurance de la qualité des biens et des services. L'IQ est nécessaire au fonctionnement efficace des marchés nationaux et sa reconnaissance internationale est importante pour permettre l'accès aux marchés étrangers. Il s'agit d'un élément crucial pour promouvoir et soutenir le développement économique, ainsi que le bien-être environnemental et social.

En tant que composante importante de l'IQ, le domaine de la métrologie est la science de la mesure, qui englobe à la fois les déterminations expérimentales et théoriques à tous les niveaux d'incertitude dans tous les domaines de la science et de la technologie. Le succès des économies nationales dépend de la capacité à fabriquer et à commercialiser des produits et des composants de qualité, fabriqués et testés. Elle joue un rôle crucial en garantissant la précision, la fiabilité et la cohérence des mesures, qui sont essentielles pour le développement de produits, la fabrication et l'assurance qualité. Les Pays Membres de l'OCI, avec des niveaux de développement différents, expérimentent divers défis dans le domaine de la métrologie. Au-delà de ses aspects techniques, la métrologie affecte directement les activités économiques en permettant un commerce équitable, en assurant la conformité réglementaire et en promouvant l'innovation grâce à des données précises et fiables.

Compte tenu de l'importance de la question, le Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTT) a consacré ses 22^{ème} et 23^{ème} réunions au thème de "l'Amélioration de l'Infrastructure de la Qualité dans les Pays Membres de l'OCI" avec un accent particulier sur le domaine de la métrologie en tant que composante importante de l'amélioration de la qualité. Une guidance politique a été préparée sur le même thème pour soutenir le développement de l'IQ dans les Pays Membres de l'OCI, pour partager l'information sur la façon de formuler une stratégie efficace en utilisant les institutions pertinentes de l'OCI et la coopération internationale, et pour fournir des étapes détaillées et concrètes qui peuvent être utiles pour les décideurs politiques à considérer dans leurs efforts.

La 22^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC s'est tenue le 6 Mai 2024 et les préliminaires du guide politique ont été discutés. Suite à la 22^{ème} Réunion, la 23^{ème} Réunion du GTT du COMCEC s'est tenue le 19-20 septembre 2024 sur le même thème. La version finale du guide a été discutée lors de la réunion. Lors des deux Réunions, les expériences et les perspectives des Pays Membres et des organisations internationales en ce qui concerne l'amélioration de l'infrastructure qualité (IQ) en se concentrant sur le domaine de la métrologie ont été partagées avec les participants.

À la lumière des principales conclusions du rapport et des délibérations des réunions, le groupe de travail a formulé les recommandations de politique générale suivantes :

- **Améliorer la collaboration intra-OCI des Institutions de l'Infrastructure Nationale de la Qualité (INQ) particulièrement spécialisées dans le domaine de la Métrologie en vue de s'aligner sur les normes mondiales et de bénéficier des meilleures pratiques au niveau international, en tenant compte du travail des Institutions pertinentes de l'OCI telles que l'INMPI.**
- **Encourager l'harmonisation des normes et des réglementations en les alignant sur les normes internationales, telles que l'ISO, la CEI, le Codex Alimentarius et les normes pertinentes de l'INMPI, afin de faciliter la conclusion d'Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM) et d'Accords de Reconnaissance multilatéraux (AML).**
- **Renforcer les Institutions de l'INQ en investissant dans le renforcement des capacités afin d'améliorer leurs capacités techniques et opérationnelles, tout en encourageant les partenariats public-privé (PPP) afin de tirer parti de l'expertise et des ressources du secteur privé.**
- **Renforcer la capacité des Institutions de l'INQ par la modernisation de l'infrastructure métrologique en mettant à niveau les laboratoires pour qu'ils répondent aux normes primaires internationales existantes.**
- **Encourager une participation active aux forums internationaux sur la métrologie et la normalisation, entre autres, afin d'améliorer les connaissances et les pratiques dans ces domaines.**
- **Mener des études métrologiques telles que des projets de recherche, des projets conjoints, des activités de renforcement des capacités et la faisabilité de centres d'excellence, en particulier pour le commerce des produits Halal, afin de répondre aux divers besoins de tous les Pays Membres de l'OCI et d'améliorer leur compétitivité globale.**
- **Fournir une assistance technique, une formation, un soutien financier et des campagnes de sensibilisation pour encourager les PME dans les Pays Membres de l'OCI à se conformer aux systèmes de certification internationalement reconnus.**
- **Intégrer les principes de qualité et de sécurité des normes dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux, renforcer la législation relative à la protection des consommateurs et améliorer la sensibilisation des consommateurs à l'importance de la qualité et de la sécurité.**
- **Lancer et mettre en œuvre un système d'évaluation périodique pour évaluer l'alignement des normes, des ARM et des ARML, et des initiatives connexes, et pour donner un retour d'information aux entreprises et aux parties prenantes afin qu'elles signalent les défis en matière de conformité et les questions liés à l'infrastructure régionale de qualité.**
- **Utiliser les technologies et techniques de numérisation et d'intelligence artificielle pour accroître l'efficacité et l'efficacité des activités d'infrastructure de qualité.**

Tous les documents, y compris le document de recommandations politiques, et les présentations faites au cours des 22^{ème} et 23^{ème} réunions du Groupe de travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

1.2. Commerce Intra-OCI SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI repose principalement sur trois accords, à savoir : l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. Pour adhérer au système, les États Membres doivent remplir deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC.

Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une exécution efficace du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales (CNC) et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires.

La base légale du SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Türkiye, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Conformément aux décisions pertinentes de la 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et de la Réunion du Comité de Négociation Commerciale (CNC) qui s'est tenue en Juin 2021, le Système a été mis en vigueur à partir du 1^{er} Juillet 2022. Par conséquent, la 38^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et le 39^{ème} Comité de Suivi du COMCEC se sont félicités de l'entrée en vigueur du Système et ont demandé aux États Participants qui ne l'ont pas encore fait, de finaliser leurs procédures internes et ont appelé les Pays Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords SPC-OCI à le faire dans les plus brefs délais.

De plus, après l'opérationnalisation du Système, une série de Réunions du CNC ont été organisées en 2022 et 2023 pour considérer l'état de la mise en œuvre du Système dans leurs pays respectifs. Soulignant le rôle significatif du CNC dans la considération des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du SPC-OCI ainsi que dans la discussion de la feuille de route pour la période à venir, la 39^{ème} Session du COMCEC a appelé les États Participants au SPC-OCI à participer activement aux réunions du CNC dans la période à venir et à faire rapport régulièrement au Secrétariat du CNC sur l'état de la mise en œuvre dans leurs pays respectifs.

La 39^{ème} session ministérielle du COMCEC a également salué la convocation des honorables ministres et chefs de délégation le 4 Décembre 2023 en marge de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC où les Honorables Ministres et Chefs de Délégation ont délibéré sur les questions relatives à l'agenda commercial de l'OCI, en particulier le SPC-OCI. Ladite session a également exprimé sa gratitude à la République de Türkiye pour s'être portée volontaire pour accueillir la troisième session du CNC sur le SPC-OCI au niveau ministériel en 2024 et a demandé à tous les pays membres de participer activement à cet événement important.

Conformément à la résolution pertinente de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, la Troisième Réunion Ministérielle du CNC SPC-OCI a été tenue les 9-10 Juin 2024 à Istanbul, Türkiye, pour élargir le champ d'application du Système sous la présidence du Ministère du Commerce de la République de Türkiye. La Déclaration Ministérielle d'Istanbul adoptée lors de cette Réunion a pris note des discussions initiales sur un projet de "Stratégie de Négociation et Plan de Travail pour l'Expansion Potentielle du SPC-OCI" et a chargé les autorités compétentes de poursuivre l'engagement dans le cadre du CNC.

1.3. Renforcement du rôle du secteur privé

Centre d'Arbitrage de l'OCI

Les centres d'arbitrage sont des mécanismes importants pour résoudre les litiges commerciaux et d'investissement. Leur contribution notable au renforcement du commerce et de l'investissement a conduit à l'établissement de divers centres d'arbitrage régionaux et internationaux.

Dans ce cadre, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Türkiye et Président du COMCEC, a proposé de mettre en place un Centre d'Arbitrage à İstanbul au profit des pays membres de l'OCI lors du 13^{ème} Sommet Islamique tenu les 10-15 avril 2016 à İstanbul, en Türkiye.

Le Centre d'Arbitrage de l'OCI est devenu opérationnel et a commencé les activités pertinentes à la fin de l'année 2022. Le personnel administratif a été nommé par le Centre. Les Règles d'Arbitrage du Centre ont été complétées et approuvées par le Conseil d'Administration. Le Centre s'est engagé dans des activités promotionnelles et a signé des Protocoles d'Accord avec diverses parties prenantes.

La 37^{ème} Session du COMCEC a fait bon accueil de l'opérationnalisation du Centre d'Arbitrage de l'OCI à Istanbul. En outre, reconnaissant le rôle important du Centre d'Arbitrage de l'OCI pour le règlement des différends commerciaux et d'investissement et saluant les efforts déployés pour la mise en place du Centre, les 38^e et 39^e sessions du COMCEC et le 40^e Comité de suivi du COMCEC ont appelé les pays membres à encourager leurs institutions pertinentes à participer activement aux activités du centre d'arbitrage de l'OCI en vue d'utiliser les services fournis par le centre.

Programme PME du COMCEC

Considérant le rôle vital des PME pour les économies de l'OCI en termes de production, d'investissement, d'emploi et de croissance, la 38^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a demandé au Bureau de Coordination du COMCEC, en coopération avec les États Membres intéressés et les Institutions pertinentes de l'OCI, d'initier des études techniques sur le développement d'un Programme de PME bien conçu et de faire rapport à la 39^{ème} Session du Comité de Suivi et à la 39^{ème} Session du COMCEC sur l'état d'avancement de ces études.

Conformément à la résolution susmentionnée, une recherche complète comprenant une étude détaillée a été menée avec la contribution des Pays Membres intéressés et des Institutions Pertinentes de l'OCI. Par ailleurs, une série de réunions techniques auxquelles ont participé les Pays Membres intéressés et les Institutions pertinentes de l'OCI ont été tenues en vue d'élaborer les résultats de la recherche, l'état actuel des Pays Membres sur le sujet ainsi que les domaines de coopération thématiques possibles.

Dans le cadre du Programme, les domaines thématiques potentiels sont identifiés comme le renforcement des capacités institutionnelles, le renforcement du commerce Intra-OCI et le Mécanisme de Réseau des PME. À cet égard, les outils de mise en œuvre possibles du Programme sont identifiés comme le partage d'expériences thématiques, le développement de l'utilisation de mécanismes interentreprises (B2B) et l'exploration d'outils numériques.

Le Programme a été accueilli favorablement par la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. De plus, une Réunion Technique de Haut Niveau a été tenue en marge de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC avec la participation des chefs des institutions relatives aux PME des Pays Membres intéressés et des représentants des Institutions pertinentes de l'OCI.

La 39^{ème} Réunion Ministérielle du COMCEC a accueilli favorablement les recommandations de la Réunion de Haut Niveau sur le Programme PME du COMCEC et la Réunion de Haut Niveau sur le Programme PME du COMCEC a été accueillie par l'Organisation de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (KOSGEB) de la République de Türkiye le 3 Décembre 2023 à Istanbul pour finaliser le Programme.

En outre, la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et le 40^{ème} Comité de Suivi du COMCEC ont invité les Pays Membres et les Institutions pertinentes de l'OCI à participer activement aux activités qui seront menées dans le cadre du Programme.

Les développements en matière de Questions Halal

Le domaine du Halal a un grand potentiel en termes de renforcement du commerce parmi les membres de l'OCI. À cet égard, la question de l'harmonisation des normes halal entre les Pays Membres de l'OCI a été à l'ordre du jour des Réunions Ministérielles du COMCEC depuis la première Réunion du COMCEC en 1984. Les Réunions Ministérielles du COMCEC ont salué les efforts de l'INMPI qui a mené les programmes de formation sur les normes halal de l'OCI/INMPI afin de faciliter l'utilisation commune des normes au sein de l'OCI. Récemment, des progrès significatifs ont été réalisés suite aux travaux menés sous l'égide de l'INMPI.

Depuis la 14^{ème} Conférence au Sommet Islamique, des progrès significatifs ont été accomplis grâce aux travaux menés sous l'égide de l'INMPI. Comme résultat de ces efforts, le Forum Islamique pour les Organismes d'Accréditation Halal (IFHAB) a été établi et le Forum est censé fonctionner entièrement en accord avec les normes de l'INMPI, avec l'objectif de mettre en œuvre un système clair et transparent pour les produits et services halal en accord avec les pratiques globales.

La Première Assemblée Générale de l'IFHAB s'est tenue le 1^{er} Novembre 2023 à Makkah al-Mukarramah. Par ailleurs, un panel de discussion de haut niveau sur les développements dans ce domaine a été mené en marge de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. La 1^{ère} Réunion du Cadre Dirigeant de l'IFHAB (Forum Islamique des Organismes d'Accréditation Halal) s'est tenue à Riyad le 29 Mai 2024. Lors de la réunion susmentionnée, un Groupe de Travail a été établi pour finaliser les principaux documents de l'IFHAB (Forum Islamique des Organismes d'Accréditation Halal).

De plus, l'INMPI a continué à mener des programmes de formation sur les normes Halal de l'OCI/l'INMPI afin de promouvoir l'utilisation commune des normes de l'INMPI dans les Pays Membres. Ces formations se sont principalement concentrées sur la compréhension des normes de l'OCI/l'INMPI et les exigences pour leur mise en œuvre efficace.

D'autre part, dans le cadre du Financement des Projets du COMCEC, des efforts significatifs sont déployés dans ce domaine sous l'égide de l'INMPI (Institut de Normalisation et de Métrologie pour Pays Islamiques). HAK (Agence d'Accréditation Halal de la République de Türkiye) lance un projet international en collaboration avec les parties prenantes concernées, financé par le BCC.

"Le Projet sur l'Accroissement de la Sensibilisation à la Reconnaissance Multilatérale/Mutuelle Selon les Normes Halal de l'OCI/INMPI" s'est concentré sur le renforcement de la sensibilisation concernant la reconnaissance mutuelle des normes halal telles que décrites par les lignes directrices de l'OCI/INMPI (Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques).

En outre, l'INMPI a organisé des activités d'augmentation de la sensibilisation et de promotion sur les questions halal. Dans ce cadre, l'INMPI organise annuellement, sous les auspices de la Présidence de la République de Türkiye, le Sommet Mondial du Halal, qui est l'un des événements halal les plus prestigieux au monde. Cet événement rassemble des orateurs de premier plan et des acteurs importants de l'industrie halal. En marge du Sommet Mondial du Halal, l'Expo Halal de l'OCI est organisée par le CIDC en coopération avec l'INMPI. Le 10^{ème} Sommet Mondial du Halal et l'Expo Halal de l'OCI 2024 se tiendront du 27 au 30 Novembre 2024, à Istanbul.

Foires Commerciales Islamiques:

Les foires commerciales islamiques sont organisées tous les deux ans dans l'un des Pays Membres de l'OCI par le CIDC en vue de promouvoir le commerce intra-OCI. Outre les Foires Commerciales Islamiques, des expositions sectorielles spécifiques sont aussi organisées par le CIDC dans les États Membres. La 18^{ème} Foire commerciale des membres de l'OCI sera organisée à Lahore, au Pakistan, du 29 novembre au 1er décembre 2024.

La 39^e session ministérielle du COMCEC a apprécié les activités suivantes du CIDC menées en 2023 et invite les Pays Membres à participer activement aux foires, expositions et forums suivants qui seront organisés par le CIDC en 2024.

En outre, le 40^e Comité de suivi a demandé au CIDC de continuer à organiser des foires sectorielles spécifiques en coopération avec les pays membres et de soumettre régulièrement des rapports d'activité sur les foires commerciales et les autres foires spécialisées ainsi que les expositions aux sessions du COMCEC et d'organiser des activités de promotion de l'investissement telles que des forums de haut niveau et des programmes de renforcement des capacités au niveau national et régional afin de renforcer l'investissement intra-OCI.

2. COOPERATION FINANCIERE

2.1. Le Groupe de Travail sur la Coopération Financière

La coopération financière est un élément essentiel du renforcement de la coopération économique entre les pays. Elle joue un rôle central dans la facilitation du commerce international, de l'investissement et de la croissance économique globale. À cet égard, le groupe (GTFC) de travail sur la coopération financière du COMCEC a élaboré les différents aspects du secteur financier au cours des années précédentes. Cette année, le thème du Groupe de Travail sur la Coopération Financière a été consacré à la "Transformation Numérique des Systèmes de Paiement dans les Pays Membres de l'OCI".

Les systèmes financiers ont connu une évolution remarquable stimulée par des avancements technologiques rapides, avec des systèmes de paiement à l'avant-garde de cette transformation. La numérisation des services financiers, associée à l'omniprésence des appareils intelligents, a révolutionné à la fois les attentes des consommateurs et celles des commerçants. De ce fait, le monde entier s'est tourné vers les paiements numériques, les méthodes traditionnelles basées sur l'argent liquide et les chèques connaissant un fort déclin. Cette transition a été accélérée par la pandémie, qui a mis en évidence le besoin de solutions de paiement sans contact et efficaces.

Cette transformation en cours présente un mélange unique de défis et d'opportunités, en particulier pour s'assurer que ces innovations sont conformes aux principes de la Charia. L'évolution vers des systèmes de paiement numériques offre aux Pays Membres de l'OCI une opportunité sans précédent de développer des écosystèmes financiers modernes, efficaces et inclusifs, rendant potentiellement démodées les méthodes obsolètes. Pour réaliser pleinement ce potentiel, il est essentiel de prioriser le partage des meilleures pratiques et d'encourager une collaboration solide entre les pays Islamiques. Ces efforts seront cruciaux pour renforcer les systèmes de paiement numérique et veiller à ce qu'ils répondent aux divers besoins de la communauté Musulmane Mondiale tout en adhérant aux principes financiers Islamiques.

Reconnaissant la signification de ce sujet, le GTFC (Groupe de Travail sur la Coopération Financière) a consacré ses réunions de 2024 au thème de la "Transformation Numérique des Systèmes de Paiement dans les Pays Membres de l'OCI". Dans cette perspective, la 21^{ème} Réunion du GTFC (Groupe de Travail sur la Coopération Financière) s'est déroulée virtuellement le 30 Avril 2024. Un rapport de recherche complet sur ce sujet a été réalisé. Au cours de la 21^{ème} Réunion, les conclusions préliminaires du rapport, ainsi que les aperçus et les expériences des Pays Membres et des organisations internationales, ont été partagées. La version finale du rapport a été soumise lors de la 22^{ème} Réunion du Groupe de Travail qui s'est tenue les 16 et 17 septembre 2024.

À la lumière des principales conclusions du rapport de recherche et des discussions intensives qui ont eu lieu lors de ses réunions, le Groupe de Travail a formulé, entre autres, les principales recommandations politiques suivantes :

- **Développer un cadre d'interopérabilité pour les systèmes de paiement numérique parmi les Pays Membres de l'OCI afin de compenser et de régler les transactions financières et les paiements en temps réel pour aider à encourager la coopération économique, faciliter des transactions transfrontalières plus fluides et promouvoir le commerce international.**
- **Développer un cadre juridique au niveau de l'OCI pour superviser la mise en œuvre des coopérations multilatérales régionales sur les systèmes de paiement.**
- **Mise en place de groupes de travail spécifiques comprenant des experts en matière de paiement numérique afin de continuer à exploiter les dernières technologies en matière de systèmes de paiement**
- **Élaboration de normes et de protocoles pour joindre des Plateformes de Systèmes de Paiements Numériques afin de faciliter les transactions internationales**
- **Accroître les efforts de collaboration en vue de renforcer la cybersécurité parmi les banques centrales des pays membres**
- **Investir collectivement dans la culture numérique et le développement des compétences techniques afin de constituer une main-d'œuvre durable pour l'avenir**
- **Promouvoir l'inclusion financière à travers l'expansion des plateformes de paiement numérique avec une technologie simplifiée pour les personnes non bancarisées et sous-bancarisées**
- **Améliorer la maîtrise des notions financières des consommateurs et leur protection contre les risques associés à l'utilisation des paiements numériques**
- **Promouvoir l'innovation soutenue dans le secteur des fintechs et fournir un soutien réglementaire aux startups dans l'espace de paiement numérique afin d'encourager une concurrence saine.**

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

2.2. Autres Efforts Dans le cadre de la Coopération Financière du COMCEC

Forum des Bourses de Valeurs OCI

Le Forum des Bourses de Valeurs des États Membres de l'OCI, fondé en 2005, vise à renforcer la collaboration entre les bourses de valeurs des États Membres de l'OCI et les institutions connexes, en mettant l'accent sur un alignement avec les règles et réglementations qui régissent les opérations du marché. Depuis son lancement, le Forum a lancé des projets significatifs, incluant l'Indice et le Fonds S&P OCI/COMCEC 50 Charia.

De plus, le Forum a travaillé à l'établissement d'une bourse/plateforme de l'or pour les Pays Membres de l'OCI, conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC. Le Forum a tenu sa 18e réunion virtuellement le 1er octobre 2024. Des détails concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum. (www.oicexchanges.org)

Forum Des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC

Le Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, a été créé en 2011 afin de renforcer la coopération entre les autorités de régulation des marchés de capitaux des pays membres du COMCEC. Le Forum entreprend ses travaux dans le cadre de cinq Groupes de Travail, à savoir le "Groupe de Travail sur le Renforcement des Capacités", "le Groupe de Travail sur le Développement du Marché", le "Groupe de Travail sur la Finance Islamique", le "Groupe de Travail sur la Maîtrise des Notions Financières" et le "Groupe de Travail sur la Durabilité", nouvellement créé.

Les Chefs des Groupes de Travail fournissent des mises à jour sur leur champ de travail relatif à leur agenda lors des réunions Annuelles du Forum CMR (Gestion des Risques Douaniers) du COMCEC. La 12^{ème} Réunion du Forum a été organisée virtuellement les 6 et 7 Novembre 2023. *Le prochain 13^{ème} Forum COMCEC CMR s'est tenue virtuellement le 16 octobre 2024.*

En plus des efforts existants pour stimuler la coopération parmi les organismes de réglementation des marchés des capitaux des États Membres, le Forum a lancé la Plate-forme GEFAS (Système d'Information sur les Instruments Financiers Basés sur l'Immobilier et en Développement) à la lumière des résolutions pertinentes du COMCEC et elle est devenue opérationnelle le 16 Septembre 2022. Des informations détaillées concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum. (www.comceccmr.org)

Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC

Conformément à la résolution de la 24^{ème} Session du COMCEC, les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des Pays de l'OCI se sont réunies le 3 Octobre 2009 à Istanbul, Türkiye et ont convenu de se réunir régulièrement pour partager leurs expériences et renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines.

Depuis lors, les Réunions des Banques Centrales et des Autorités Monétaires sont devenues une plateforme importante fournissant un environnement interactif et ouvert pour discuter des questions monétaires, bancaires et financières, tout en renforçant les efforts visant à approfondir la coopération et la coordination parmi les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des pays de l'OCI.

La 16^{ème} Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des pays membres de l'OCI s'est tenue les 23-25 septembre 2018 et a été organisée par la CBRT. Lors de cette réunion, il a été décidé que la structure de la "Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays Membres de l'OCI" serait organisée en tant que "Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC" et que le secrétariat du Forum serait géré par le CBRT (Banque Centrale de la République de Türkiye). Ces décisions ont également été enregistrées dans la Déclaration Ministérielle de la 34^{ème} Réunion du COMCEC. À cet égard, la 6^{ème} réunion du Forum a été organisée les 29 et 30 septembre 2024 à Istanbul.

3. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

3.1. Groupe de Travail sur le Transport et les Communications

Les transports et les communications, en tant que composantes essentielles des économies modernes, sont cruciaux pour la trajectoire de développement des pays. Interconnecter les villes et les populations en facilitant la circulation des biens et des personnes constitue un progrès remarquable en matière de développement. En effet, le secteur des transports constitue l'infrastructure des activités les plus économiques et commerciales. Dans notre monde contemporain et globalisé, la croissance économique et de la productivité d'une région est étroitement liée à ses infrastructures de transport et à ses systèmes de transport, qui permettent une productivité accrue grâce à des coûts logistiques plus faibles, des économies sur les stocks et un accès à des marchés de l'approvisionnement et du travail plus importants.

Par conséquent, l'existence d'un système de moyens de transport fonctionnel est très importante pour la croissance économique. Les routes doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisqu'elles sont au cœur de l'infrastructure de transport dans la facilitation de la circulation des biens et des personnes. D'autre part, le développement des réseaux de transport et l'augmentation de la connectivité des transports, qui provoquent des accidents de la circulation, l'érosion des infrastructures de transport et la dégradation de l'environnement, remettent en question l'entretien des routes et la sécurité routière. En d'autres termes, avec la complexité croissante des réseaux de transport et l'urbanisation, les systèmes de transport traditionnels sont confrontés à des demandes de plus en plus croissantes.

Les Systèmes de Transport Intelligents (STI), qui consistent en un ensemble de solutions innovantes pour pallier les lacunes des méthodes traditionnelles, représentent une convergence de technologies avancées, incluant les analyses de données en temps réel, les systèmes de communication et l'automatisation. En combinant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les STI permettent une sécurité routière accrue et conduisent à une réduction des émissions de carbone et du temps de conduite, tout en offrant une assistance au conducteur, une gestion du trafic et un contrôle du véhicule. Dans ce cadre, les STI en cours de développement peuvent jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes afin d'apporter des solutions innovantes aux défis du secteur des transports. Une mise en œuvre efficace des STI peut également s'avérer très bénéfique pour l'objectif de transport durable.

Compte tenu de son importance, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications (GTTC) a consacré ses deux réunions consécutives en 2024 (22^{ème} et 23^{ème}) au thème " Développement de Systèmes de Transport Intelligents dans les Pays Membres de l'OCI". Au cours des deux réunions, les représentants des pays membres ont partagé leurs expériences, leurs réalisations et leurs défis concernant le développement de systèmes de transport intelligents dans leurs pays respectifs. En outre, ils ont délibéré sur les pratiques mondiales en matière de systèmes de transport intelligents et les facteurs clés de succès et les défis rencontrés dans les pays membres de l'OCI.

La réunion a principalement considéré les résultats du Guide de Politique préparé sur le thème du "Développement du Système de Transport Intelligent dans les Pays Membres de l'OCI". Ledit Guide de Politique fournit un cadre conceptuel pour le STI, présente les tendances globales et les meilleures pratiques, identifie les facteurs clés de succès et les défis rencontrés par les Pays Membres de l'OCI. Le Guide Politique présente également une partie spéciale concernant la manière de développer les STI et formule des recommandations politiques concrètes à cet égard. En plus des études de cas documentaires concernant l'Irak et la Turquie, le Guide comprend une analyse détaillée basée sur des recherches approfondies dans les Pays Membres sélectionnés, à savoir la Malaisie et la Gambie.

À la lumière des principales conclusions du rapport et des délibérations des réunions, le groupe de travail a formulé les recommandations de politique générale suivantes :

- **Planifier et développer un plan stratégique national de Système de Transport Intelligent (STI) pour l'accélération et la coordination du Déploiement des STI dans les Pays Membres de l'OCI.**
- **Élaborer des normes pour l'architecture des STI afin de garantir l'interopérabilité, la circulation homogène de l'information et la normalisation des équipements au sein de l'écosystème des STI.**
- **Développer/Améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des STI**
- **Mise en œuvre des STI pour promouvoir la mobilité intelligente durable dans les transports afin de minimiser les impacts sur l'environnement et de maximiser l'efficacité**
- **Fournir des systèmes de transport sûrs, confortables, abordables et accessibles en tenant compte des groupes défavorisés**
- **Promouvoir le renforcement des capacités des Pays Membres de l'OCI à travers des programmes d'échange dans le développement de politiques réglementaires pour les STI et la mise en place d'infrastructures STI.**

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

4. TOURISME

4.1 Groupe de Travail sur le Tourisme

Le tourisme apporte des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux à la société. Le tourisme contribue directement non seulement à l'augmentation de l'emploi et des revenus, mais aussi à un relèvement de la balance des paiements et des devises. La gastronomie, qui est l'un des principaux facteurs du tourisme, influe directement sur le choix de la destination par les touristes. Le tourisme gastronomique revêt également une grande importance en tant que nouveau marché touristique, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, afin d'accroître les revenus, l'emploi et le développement local. De nombreux pays ont commencé à se présenter comme une destination gastronomique attrayante ou une route gastronomique en utilisant des ingrédients et des recettes locaux.

Le développement du tourisme gastronomique est profitable pour les destinations, dans la mesure où il permet de mettre en valeur ce que le lieu a à offrir en termes de nourriture et de boissons, favorise l'échange de cultures et renforce le développement économique et la durabilité. En prêtant attention à la nourriture et aux boissons locales, les destinations peuvent ainsi attirer les gourmets, soutenir l'économie locale, offrir des opportunités entrepreneuriales innovantes et des emplois aux résidents, promouvoir la cuisine traditionnelle et renforcer l'identité de la population. En prêtant attention à la nourriture et aux boissons locales, les destinations peuvent ainsi attirer les gourmets, soutenir l'économie locale, offrir des opportunités entrepreneuriales innovantes et des emplois aux résidents, promouvoir la cuisine traditionnelle et renforcer l'identité de la population.

Compte tenu de l'importance de la question, le GT sur le Tourisme du COMCEC, dans ses réunions de cette année, a élaboré sur le développement et la valorisation du tourisme gastronomique en discutant des tendances dans le Monde et l'OCI, en identifiant les principaux défis, en échangeant des expériences et des bonnes pratiques, et en délibérant sur les conseils de politique pour améliorer le secteur du tourisme gastronomique dans les pays membres. Dans le cadre du rapport de recherche réalisé pour la réunion, des études de cas ont été examinées, y compris en Türkiye, les Maldives, l'Ouganda et l'Égypte.

Afin de surmonter ces défis, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations politiques indiquées ci-dessous :

- ***Réduire les impacts négatifs potentiels sur les producteurs de denrées alimentaires et de bétail et, fondamentalement, sur le tourisme gastronomique, grâce à la planification et à la mise en œuvre de mesures, y compris en ce qui concerne le changement climatique.***
- **Améliorer l'infrastructure et la superstructure pour favoriser le développement du tourisme gastronomique dans les Pays Membres de l'OCI en facilitant le processus de transport et en établissant des écoles culinaires.**
- **Dépasser le tourisme de masse en exploitant le pouvoir de la gastronomie en tant que marché touristique de niche pour attirer divers segments de touristes à travers la diversification des produits touristiques.**
- **Améliorer le tourisme gastronomique en stimulant l'agriculture et soutenir les agriculteurs/éleveurs de bétail locaux avec des subventions, de programmes de formation et du développement d'infrastructures.**
- **Développer et mettre en œuvre des stratégies de marketing bien définies en lançant des campagnes de marketing de marque telles que la narration, les recettes traditionnelles et les méthodes de production alimentaire.**
- **Faciliter les partenariats public-privé en vue d'encourager le tourisme gastronomique, de promouvoir la cuisine locale ainsi que d'accroître la visibilité des atouts gastronomiques.**
- **Promouvoir le renforcement des capacités dans les Pays Membres de l'OCI, en particulier à travers l'activation des ressources humaines, en tant qu'outil stratégique pour développer le tourisme gastronomique.**

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sur le Tourisme sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

4.2 Forum sur le Tourisme du Secteur Privé OCI / COMCEC

Par ailleurs le Forum du Secteur Privé sur le Tourisme de l'OCI/du COMCEC fournit aux représentants du secteur privé des Pays Membres une voie de communication régulière. À cet égard, le Ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Türkiye, qui sert de Secrétariat du Forum, a organisé la 12^{ème} Réunion du Forum sur le Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC en format virtuel uniquement le 10 octobre 2024, avec pour thème "Développement et Gestion de Destination Durable dans les Pays de l'OCI".

5. AGRICULTURE

5.1. Groupe de Travail sur l'Agriculture

L'agriculture est l'un des principaux secteurs dans la plupart des pays membres de l'OCI, fournissant à notre population de la nourriture, des revenus et des emplois. Récemment, les pays de l'OCI ont amélioré leurs performances en matière de production agricole par rapport à d'autres régions. Depuis 2016, la production agricole dans les pays membres de l'OCI a été témoin d'une augmentation de 13,2%, dépassant celle des pays en développement non membres de l'OCI (10,8%), des pays développés (0,1%), et de la moyenne mondiale (9,9%). Dans l'ensemble, la production des cultures primaires, des produits du bétail et de la pêche dans les pays de l'OCI a augmenté au cours de la dernière décennie, avec certains produits et secteurs connaissant des augmentations plus significatives que d'autres.

Assurer la sécurité alimentaire et favoriser un développement agricole durable sont des défis cruciaux pour les pays de l'OCI, où la croissance rapide de la population, l'urbanisation et les changements économiques remodelent les systèmes alimentaires. Le développement de la production de bétail et de la pêche est essentiel pour relever ces défis, car ils jouent un rôle vital en fournissant des protéines animales, en générant des revenus et en soutenant les moyens de subsistance des populations rurales. Dans de nombreux pays de l'OCI, le bétail et la pêche sont essentiels pour les protéines alimentaires, l'emploi et les recettes d'exportation. Toutefois, ces secteurs sont confrontés à divers défis, incluant la durabilité environnementale, la gestion des ressources et la nécessité de trouver un équilibre entre les pratiques traditionnelles et les techniques modernes.

Compte tenu de l'importance de la question, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a consacré ses 22^{ème} et 23^{ème} réunions au thème "Développement de la Production de Bétail et de la Pêche pour favoriser la Sécurité Alimentaire pour un Développement Agricole Durable dans les Pays de l'OCI". Un rapport de recherche sur ledit thème a été préparé et élaboré par le groupe de travail. La 22^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC a été tenue le 30 avril 2024, dans un format virtuel uniquement et la 23^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC a été tenue les 19-20 septembre 2024, à Ankara, Turquie. Un rapport de recherche sur ledit thème a été préparé et examiné par le groupe de travail.

Le rapport examine le développement de la production de bétail et de la pêche pour favoriser la sécurité alimentaire en garantissant la continuité de la production dans le secteur agricole. Le rapport souligne également que les défis à relever comprennent la pénurie d'eau, le changement climatique, la dégradation des sols, les ressources alimentaires, le coût élevé des ressources alimentaires, la santé animale, l'accès aux vaccins et aux médicaments, les déficiences des infrastructures, la volatilité du marché, la faible adoption des pratiques modernes, la surpêche, l'épuisement des ressources marines, la pollution et la destruction de l'habitat. Il indique également qu'alors que la géographie de l'Organisation de la Coopération Islamique possède 28 % des pâturages du monde, elle représente 11 % de la production mondiale de viande, 35 % de la production mondiale de moutons, 14 % de la production mondiale de bovins et 18 % de la production mondiale de lait.

Dans le cadre du rapport de recherche, le Sénégal et la Malaisie ont été analysés en détail en tant que pays de référence. Conformément aux principales conclusions du rapport susmentionné et aux discussions qui ont eu lieu durant la Réunion, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous :

- **Promouvoir des pratiques efficaces de gestion de l'eau en renforçant les infrastructures de stockage et de distribution de l'eau, en adoptant des techniques agricoles adaptées à l'eau et en soutenant des races de bétail résistantes au climat afin de garantir une utilisation durable de l'eau, de stimuler la productivité du bétail et d'améliorer la résilience au changement climatique.**
- **Élaborer et mettre en œuvre des stratégies durables en matière d'alimentation en utilisant des techniques modernes et innovantes de production d'aliments et des technologies avancées pour la production de bétail.**
- **Mobiliser des ressources pour les services vétérinaires essentiels ainsi que promouvoir la coopération régionale pour le développement et la distribution de vaccins et de médicaments en vue d'assurer une maîtrise des maladies.**
- **Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes visant à stabiliser les prix des intrants et les prix à la production en ce qui concerne la production de bétail et à réduire la volatilité, et promouvoir des pratiques modernes pour la durabilité.**
- **Accroître les investissements stratégiques dans les infrastructures, la modernisation et la coopération régionale en vue de stimuler la productivité, la rentabilité et la durabilité des secteurs du bétail et de la pêche.**
- **Mettre à jour les ports de pêche, les installations de transformation et les systèmes d'entreposage frigorifique afin de garantir que les produits de la pêche sont traités efficacement et conservés à un niveau de qualité optimal, de la capture au marché.**
- **Promouvoir des outils et des mécanismes de soutien financier, des programmes de renforcement des capacités et le développement d'infrastructures modernes pour les pêcheurs artisanaux et les éleveurs de bétail à petite échelle en vue d'améliorer la productivité et de réduire la pauvreté.**
- **Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes complets comprenant l'élaboration de réglementations solides en matière d'aquaculture, l'investissement dans des installations d'aquaculture modernes, le soutien à la diversification et à l'innovation des produits, la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement, ainsi qu'une surveillance et un respect rigoureux de l'environnement.**

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

6. ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE

6.1. Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté

La réduction de la pauvreté est un point permanent de l'ordre du jour du COMCEC. Il a également été défini comme l'un des domaines de coopération du COMCEC dans la Stratégie du COMCEC. Le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) se concentre lors de chaque réunion sur un thème spécifique choisi en tenant compte des résultats attendus de la section pertinente de la Stratégie et de l'agenda du développement global, ainsi que des priorités des membres du Groupe de Travail. Cette année, le thème du GTAP a été consacré à "Réduire les Effets Adverses des Catastrophes Naturelles sur les Segments Pauvres de la Société dans les Pays Membres de l'OCI".

La fréquence, la durée et l'impact des catastrophes naturelles sont en augmentation. Les Données sur les Catastrophes Naturelles indiquent que ces dernières années, une moyenne de 40.000 à 50.000 personnes ont perdu la vie chaque année à cause de catastrophes naturelles, y compris les tremblements de terre, les tempêtes, les inondations et les sécheresses. Entre 1990 et 2023, environ 700 millions de personnes dans les pays de l'OCI ont été touchées par 2 656 catastrophes enregistrées, incluant les inondations, les épidémies, les tremblements de terre et les tempêtes. Tragiquement, environ 737 000 personnes ont perdu la vie et le coût estimé des dégâts s'élève à 271 billions de Dollars Américains. Ces statistiques reflètent la vulnérabilité accrue et la capacité insuffisante des pays de l'OCI à empêcher les risques naturels de se transformer en catastrophes.

Dans les sociétés pauvres, de nombreuses personnes gagnent leur vie grâce à l'agriculture de subsistance, au travail informel ou aux petites entreprises. Les catastrophes naturelles telles que les inondations, les ouragans et les tremblements de terre peuvent détruire les récoltes, anéantir le bétail et endommager ou détruire les petites entreprises. La perte d'activités génératrices de revenus affecte directement leur capacité à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Ces catastrophes entraînent l'obligation pour les personnes de quitter leur maison en raison des dégâts ou de la destruction, et provoquent des déplacements massifs de population.

La pauvreté réduit l'aptitude des gens à se préparer aux catastrophes, à y répondre et à s'en remettre. Des ressources limitées signifient une capacité moindre à investir dans des infrastructures résistantes aux catastrophes, à souscrire des assurances ou à élaborer des plans d'urgence. Les personnes qui vivent déjà dans la pauvreté sont particulièrement vulnérables dans ces situations, car elles n'ont pas les ressources nécessaires pour trouver un autre abri ou reconstruire rapidement leur maison à la suite d'une catastrophe naturelle. Ce manque de résilience exacerbe l'impact négatif des catastrophes sur des communautés déjà vulnérables.

Compte tenu de l'importance de la question, les 22^{ème} et 23^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) ont été consacrées à l'atténuation des effets négatifs des catastrophes naturelles sur les segments pauvres de la population. Alors que la 22^{ème} Réunion s'est tenue virtuellement le 2 Mai 2024, la 23^{ème} Réunion s'est tenue les 16-17 Septembre 2024 à Ankara avec le même thème "Alléger les Effets Adverses des Catastrophes Naturelles sur les Segments Pauvres de la Société dans les Pays Membres de l'OCI".

Le guide sur le sujet examiné au cours des réunions susmentionnées passe en revue les tendances mondiales et celles de l'OCI en se concentrant sur l'Indonésie, l'Égypte, le Nigéria et la Türkiye en tant que pays de référence.

À la lumière des principales conclusions du guide et des délibérations au cours des réunions, le Groupe de Travail a formulé les recommandations politiques suivantes devant être soumises à la 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

- **Développer une campagne de sensibilisation complète et culturellement adaptée visant à éduquer les segments pauvres des populations dans les Pays Membres de l'OCI sur la réduction des risques de catastrophe (RRC) durant la phase initiale de développement de la stratégie de la RRC.**
- **Développer/améliorer le cadre de gouvernance à travers l'identification des rôles, des responsabilités et des processus de prise de décision de toutes les parties prenantes impliquées dans la RRC.**
- **Planifier et concevoir des systèmes de communication solides, des systèmes d'information intégrés et des mécanismes d'alerte précoce qui soient inclusifs et accessibles à tous, en particulier aux populations pauvres, en tant que partie intégrante de la phase d'élaboration de la stratégie de la RRC.**
- **Développer/améliorer les normes internationales de réduction des risques de catastrophes en prenant en considération les bonnes pratiques internationales et les expériences des réseaux mondiaux durant la phase de développement de la stratégie de la RRC afin de renforcer la résilience des segments pauvres de la société.**
- **Mettre en œuvre un programme de travail annuel structuré, adaptable et réactif, en veillant à ce que toutes les tâches, étapes et allocations de ressources ciblées fassent l'objet d'un suivi méticuleux et soient ajustées en temps réel afin de lutter efficacement contre les effets néfastes des catastrophes naturelles sur les segments pauvres de la société.**
- **Engager activement et intégrer toutes les parties prenantes concernées dans les phases opérationnelles de la réduction des risques de catastrophe dans les pays de l'OCI, en veillant à ce que leurs perspectives soient continuellement appliquées et que leurs rôles soient clairement définis afin d'améliorer l'efficacité des activités de la RRC.**
- **La promotion de l'échange continu de connaissances et du renforcement des capacités au cours de la phase de mise en œuvre garantit que toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les agences gouvernementales, sont bien équipées pour réagir efficacement aux catastrophes.**
- **Développer un cadre dans la phase de suivi de la stratégie de la RRC qui se concentre sur l'évaluation régulière de critères spécifiques, de métriques et d'indicateurs clés de performance (ICP) conçus pour mesurer les impacts immédiats et à long terme des efforts de la RRC sur les segments pauvres de la société.**
- **Développer des mécanismes pour des évaluations régulières qui utilisent directement les perspectives acquises au cours du processus de suivi pour mettre à jour les plans stratégiques et optimiser l'allocation des ressources pour la RRC dans les pays de l'OCI, en mettant l'accent sur la réduction des faiblesses parmi les segments pauvres de la société.**
- **Améliorer la phase de suivi de la stratégie de la RRC qui inclut la collecte et le traitement continu de données de haute qualité, ponctuelles et spécifiques aux besoins des communautés pauvres, en tirant parti des technologies avancées pour améliorer la prise de décision fondée sur les données.**

6.2. Autres Efforts dans le Cadre du COMCEC par les Institutions de l'OCI

D'autres initiatives en cours dans le cadre du COMCEC visant à réduire la pauvreté comprennent le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (SPDA) et le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), tous deux au sein de la Banque Islamique de Développement, ainsi que le Programme d'Enseignement et de Formation Professionnels de l'OCI (OCI-VET) géré par le SESRIC.

Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) est un fonds dédié à la lutte contre la pauvreté qui met l'accent sur le développement humain, l'agriculture, le développement rural et les infrastructures essentielles. Il offre un financement concessionnel pour des programmes et des projets dans les Pays Membres, en particulier les moins développés. Le Fonds vise à atteindre un budget de 10 billions de Dollars Américains.

Le Programme Spécial pour le développement de l'Afrique (SPDA) est une autre initiative conçue pour réduire la pauvreté dans les États Membres Africains en promouvant la croissance économique, en augmentant la productivité agricole et en créant des opportunités d'emploi. Le capital cible du programme est de 12 billions de Dollars Américains.

Le Programme d'Enseignement et de Formation Professionnels de l'OCI (OCI-VET) est mis en œuvre par le SESRIC pour renforcer la capacité des Pays Membres dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Comme partie de cet effort, le SESRIC a préparé un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Feuille de Route Stratégique de l'OCI-TVET 2020-2025, qui sera présenté à la 40^{ème} Session du COMCEC.

Mise en Œuvre des ODD

Compte tenu de sa place cruciale dans le programme de développement mondial, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) ont lieu dans le programme du COMCEC.

À cet égard, le COMCEC assure le suivi des programmes, projets et autres activités des institutions concernées de l'OCI contribuant à la mise en œuvre des ODD dans les pays membres de l'OCI. Dans ce cadre, SESRIC a mené une enquête de tendance sur les priorités des pays membres en ce qui concerne les ODD et a présenté les résultats à la 34^{ème} Session du COMCEC.

Par conséquent, depuis 2018, le SESRIC a soumis des rapports annuels aux Sessions Ministérielles du COMCEC, détaillant les progrès réalisés au niveau de l'OCI pour atteindre ces ODD prioritaires. Contrairement aux années précédentes, les récents rapports annuels d'avancement du SESRIC couvrent tous les ODD. De plus, conformément aux décisions prises durant les Sessions Ministérielles du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC compile et fait rapport sur les activités des institutions pertinentes de l'OCI liées à la mise en œuvre des ODD à chaque Session du COMCEC.

7. COOPERATION DU SECTEUR PRIVE

Le secteur privé est un moteur important de la croissance économique et du développement durable. C'est la principale source de revenus, d'emplois et d'élimination de la pauvreté. Comme les États membres de l'OCI ont un large éventail de niveaux de développement, certains États membres ont un secteur privé dynamique et résilient, tandis que d'autres ne tirent pas pleinement parti des opportunités générées par le secteur privé. Par conséquent, il est primordial que le développement du secteur privé dans les États membres permette leur intégration dans les efforts de développement. Considérant l'importance du secteur privé pour les économies des États membres, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et Chambre Islamique du Commerce et du Développement (CICD) organisent d'importants événements, foires et expositions afin de renforcer la coopération du secteur privé dans le cadre de l'OCI. Ces activités sont examinées lors des réunions annuelles du COMCEC.

Réunions du Secteur Privé

La forte implication du secteur privé dans le COMCEC et d'autres instances pertinentes dans le cadre de l'OCI est essentielle pour renforcer le commerce et les investissements intra-OCI. À cet égard, Les Réunions du Secteur Privé, organisées par la Chambre Islamique du Commerce et du Développement (CICD), servent de plate-forme au secteur privé des 57 États membres de l'OCI pour communiquer entre eux, explorer de nouveaux marchés et en apprendre davantage sur les meilleures pratiques. Outre les réunions du secteur privé, la CICD organise également divers forums sectoriels spécifiques dans les domaines de l'Agriculture Durable, du Tourisme Durable, de l'Economie Islamique, de l'Investissement, de l'Economie Numérique et de l'Entrepreneuriat afin de soutenir le développement durable du secteur privé de l'OCI pour une croissance économique résiliente des pays membres.

La 39^e session ministérielle du COMCEC a apprécié les activités du CIDC menées en 2023 et invite les Pays Membres à participer activement aux foires, expositions et forums suivants qui seront organisés par le CIDC en 2024.

En outre, le 40^e Comité de suivi a demandé au CIDC de continuer à organiser des foires sectorielles spécifiques en coopération avec les pays membres et de soumettre régulièrement des rapports d'activité sur les foires commerciales et les autres foires spécialisées ainsi que les expositions aux sessions du COMCEC et d'organiser des activités de promotion de l'investissement telles que des forums de haut niveau et des programmes de renforcement des capacités au niveau national et régional afin de renforcer l'investissement intra-OCI.

La 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a souligné le rôle du CIDC, en tant que moteur de la mobilisation de l'investissement, contribuant à l'élaboration de politiques liées au développement du secteur privé et entreprenant différentes initiatives pour le renforcement des capacités des chambres de commerce de la région de l'OCI, et le Comité a également salué les efforts continus du CIDC pour initier une large gamme d'ateliers pour les chambres membres en vue de renforcer la capacité et la qualité de leurs institutions à travers l'Académie du CIDC et a invité les Pays Membres de l'OCI à encourager leurs organisations du secteur public et privé à prendre part aux forums et événements spécifiques au secteur mega du CIDC organisés pour le développement du secteur privé dans les Pays Membres de l'OCI.

Le 40^{ème} Comité de suivi a apprécié les efforts et les activités du CIDC dans l'organisation de Forums pertinents dans les domaines de l'agriculture durable, du tourisme durable, de l'économie islamique, de l'investissement, de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat pour soutenir le développement durable du secteur privé de l'OCI pour une croissance économique résiliente des Pays Membres.

8. INITIATIVE / PROGRAMME DE HAUT NIVEAU SUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Soulignant les tendances émergentes en ce qui concerne les technologies numériques dans tous les services gouvernementaux, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la 37^{ème} Session du COMCEC a décidé d'inclure la transformation numérique en tant que domaine de coopération supplémentaire dans l'Agenda du COMCEC. En outre, en marge de la 38^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, un "Forum de Haut Niveau sur la Transformation Numérique" a été établi dans le but de renforcer la coopération technique et la collaboration parmi les autorités compétentes responsables de la transformation numérique dans les Pays Membres, ainsi que l'échange d'expériences, la conception de programmes et de projets conjoints dans les domaines thématiques susmentionnés.

Dans le cadre des activités du Forum, un programme de formation a été organisé en 2023 par le Bureau de la Transformation Numérique de la Présidence de la République de Türkiye. En outre, la Transformation Numérique a été ajoutée aux domaines sectoriels à soutenir dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC (FPC), qui est un programme de subvention renforçant les capacités humaines et institutionnelles des Pays Membres.



Dans ce contexte, deux projets ont été sélectionnés pour être soutenus dans le cadre du FPC (Financement de Projets du COMCEC) en 2024. Dans ce cadre, le projet intitulé "Cadre légal et réglementaire pour le gouvernement électronique" est mis en œuvre par la Sierra Leone. Le projet vise à développer un cadre juridique et réglementaire complet pour l'administration en ligne en Sierra Leone.

En outre, le projet intitulé "Défi de Cybersécurité HackMasters (Capture du Drapeau, CTF)" a été mis en œuvre par la Türkiye avec 32 pays bénéficiaires. En tant qu'élément du projet, le Bureau de la Transformation Numérique de la Présidence de la République de Türkiye, secrétariat du Forum, a organisé une formation intitulée "HackMasters Cyber Security Challenge (Capture The Flag, CTF)". La formation a été menée en deux phases. La première phase a consisté en une session de formation préliminaire en ligne le 17 Septembre 2024. Lors de la deuxième phase, qui s'est tenue le 19 Septembre 2024, les membres de l'équipe des trois premiers pays dans le concours de cybersécurité en ligne seront récompensés par une formation avancée en cybersécurité et des certificats dans le cadre de la 40^{ème} Réunion Ministérielle du COMCEC.

Membres en plus d'avoir des perspectives sur le statut de la mise en œuvre des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC dans les Pays Membres également.

Les Points Focaux du COMCEC dans les Pays Membres respectifs sont priés d'entrer les données concernant la mise en œuvre des RP pour les trois dernières années. À cet égard, la saisie des données pertinentes par les Points Focaux du COMCEC qui se connectent au Système est aimablement attendue dans les deux délais de soumission de chaque année par le Bureau de Coordination du COMCEC et doit être achevée deux mois avant les Réunions du Comité de Suivi du COMCEC et les Sessions Ministérielles du COMCEC. Une fois que les données et informations pertinentes fournies par les Pays Membres sont incorporées dans le PFS, un processus de rapport est entrepris, et il est présenté à la Session Ministérielle par le BCC.

Réitérant le rôle crucial des Points Focaux du COMCEC dans le suivi de la mise en œuvre des RP par le biais du PFS, il convient également de souligner que l'entrée des données sur les RP dans le PFS atteindrait le niveau souhaité. À cet égard, la coordination nationale revêt une grande importance pour le suivi actif de la mise en œuvre des recommandations politiques et de l'utilisation efficace du SSP. L'initiation des actions nécessaires par les Points Focaux du COMCEC pour la mise en œuvre des recommandations politiques en informant les institutions/départements concernés sur les recommandations politiques adoptées dans le domaine concerné est une question très importante.

En ce qui concerne le nombre d'activités menées par les Pays Membres jusqu'à présent pour mettre en œuvre les recommandations politiques, le Commerce, la Réduction de la Pauvreté, et le Transport et les Communications sont trois domaines de coopération avec un nombre relativement élevé d'activités menées. En détail, le nombre le plus élevé d'activités est de 87 pour le domaine de coopération de la Réduction de la Pauvreté.

Néanmoins, un faible taux de mise en œuvre existe dans le domaine de la Coopération Financière avec huit pays. En termes de coopération dans le domaine de l'agriculture, le nombre d'activités est également relativement faible avec 12, tandis qu'aucune activité n'a été rapportée pour la mise en œuvre de recommandations politiques pertinentes pour le secteur du Tourisme.

Ces chiffres indiquent que les efforts déployés au niveau national pour la mise en œuvre des recommandations politiques à travers le PFS doivent être accrus dans certains domaines de coopération ou que la notification des développements par la saisie de données doit être effectuée régulièrement.

Ce système est accessible à travers "pfs.comcec.org" avec le nom d'utilisateur et le mot de passe fournis pour le Mécanisme de Financement de Projet du COMCEC. De plus, les Points Focaux Nationaux du COMCEC ont pu entrer dans le Système à partir d'août 2024 avec les noms d'utilisateurs et les mots de passe fournis par le Bureau de Coordination du COMCEC. La directive d'utilisation du SSP est également disponible dans le système.

Pour suivre la mise en œuvre des RP dans chaque domaine sectoriel de coopération, les Points Focaux du COMCEC ont un rôle pertinent et important de coordination dans le processus de saisie des données, c'est-à-dire dans l'utilisation active du PFS. Outre le rôle crucial des points focaux du COMCEC, la coordination nationale entre les ministères et institutions compétents dans les Pays Membres est également importante pour le suivi actif de la mise en œuvre des recommandations politiques et l'utilisation efficace du PFS (Système de Suivi de la Politique du COMCEC). Compte tenu de l'importance de cette question, certains pays membres, tels que la Gambie, le Nigéria, l'Indonésie et la Turquie, ont déjà mis en place des comités / organes de coordination de haut niveau dans leurs pays respectifs dans le cadre des efforts de coordination nationaux.

CHAPITRE III : EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES : PUBLICATIONS DU COMCEC

Le COMCEC a pour objectif de produire et de diffuser des connaissances, de partager des expériences et des meilleures pratiques ; de développer une compréhension commune et de rapprocher les politiques dans les domaines de coopération afin de trouver des solutions aux défis auxquels sont confrontés par les Pays Membres. A cette fin, le groupe de travail du COMCEC a été conçu comme un instrument permettant de réaliser cette mission du COMCEC. A cet égard, des rapports de recherche sont préparés pour chaque réunion du groupe de travail afin de servir de base aux discussions tenues lors des Réunions.

Le Bureau de Coordination du COMCEC prépare les rapports en coopération étroite avec les conseillers afin d'assurer des études de recherche de haute qualité. Les études commencent avec un cadre conceptuel et un aperçu du thème spécifique dans le monde et dans les pays membres, suivi d'une analyse approfondie de quelques pays membres basée sur des visites de terrain, des enquêtes et des entretiens.

À la fin de chaque rapport, plusieurs recommandations de politique générale sont présentées aux Pays Membres aussi bien qu'aux efforts de coopération internationale sous l'égide du COMCEC. La participation active des États membres est essentielle à la préparation de chaque rapport de recherche. À cet égard, les thèmes de recherches sont identifiés avec les points focaux COMCEC des pays membres. A la lumière des points de vue des points focaux du COMCEC, les thèmes de chaque groupe de travail ainsi que le rapport de recherche sont déterminés pour les trois prochaines années.

En outre, lors de la préparation des rapports de recherche, des enquêtes sont transmises aux points focaux afin d'enrichir les données empiriques présentées dans les rapports et de garantir leur solidité analytique. Les observations des États membres sont également enrichies par la réception de leurs points de vue / commentaires sur les projets d'études de cas (s'ils font l'objet d'une analyse de cas) et d'un projet de rapport avant leur finalisation. En outre, les observations formulées lors des Réunions du Groupe de Travail, où chaque rapport de recherche est présenté, sont utiles aux États membres et aux organisations internationales compétentes pour l'amélioration des rapports de recherche. Les versions finales des rapports de recherche sont publiées sur le site Web du livre électronique du COMCEC (ebook.comcec.org).



Par ailleurs, le Bureau de Coordination du COMCEC produit des perspectives sectorielles annuelles pour chaque domaine de coopération. Ces documents analysent les tendances mondiales et l'état actuel des affaires dans les Pays Membres de l'OCI, offrant des données actualisées pour améliorer les discussions durant les Réunions du Groupe de Travail.

Par ailleurs, après chaque Réunion d'un GT, des documents de compte rendu sont préparés afin de refléter les discussions, y compris les résumés des présentations faites au cours des Réunions. Toutes ces publications sont consultables sur le site Web du COMCEC, accessibles sous forme de livre électronique sur le site Web de livres électroniques du COMCEC : <http://ebook.comcec.org/>

CHAPITRE IV: INSTRUMENTS DE SOUTIEN AUX PROJETS DU COMCEC

1. FINANCEMENT DES PROJETS DU COMCEC

Le Financement de Projets du COMCEC est l'un des instruments de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, qui a pour objectif de fournir du financement aux Projets des pays membres sous forme de subventions. La Stratégie introduit une gestion bien définie du cycle de projet avec un mécanisme financier clairement identifié. Les projets mis en œuvre par les Etats Membres et les institutions pertinentes de l'OCI sous le Financement de Projets du COMCEC servent à la réalisation des objectifs de la Stratégie et des recommandations de politique adoptées par les Sessions du COMCEC ainsi qu'au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des États membres.

Cet instrument rend possible aux Pays Membres et aux institutions de l'OCI de s'engager dans les efforts de coopération pour surmonter les défis communs des Etats Membres dans les domaines de coopération. L'instrument fournit l'occasion aux Pays membres de proposer des projets dans les domaines prioritaires identifiés par la Stratégie du COMCEC, les groupes de travail et les recommandations de politique.

Le Financement de Projet du COMCEC est un outil précieux pour aider les États membres dans l'élaboration de leurs politiques. Il sert à réaliser les recommandations politiques du COMCEC dans la pratique tout en améliorant les capacités institutionnelles et humaines des Pays Membres. Cela permet non seulement de partager des connaissances et des expériences sur un thème spécifique, mais améliore également la capacité des États membres à travailler ensemble pour résoudre les problèmes communs par la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités.

Dans le cadre du 11^{ème} appel à propositions de projets lancé en octobre 2023, 24 projets ont été sélectionnés pour être financés par le BCC en 2024, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1: Projets en cours de réalisation dans le cadre du financement de projets du COMCEC en 2024

No	Pays Bénéficiaires	Domaine de Coopération	Titre du Projet
1	Azerbaïdjan, Türkiye	Agriculture	Partage d'Expériences sur l'Agriculture Intelligente Adaptée au Climat (CSA)
2	Bénin, Égypte	Agriculture	Renforcement des capacités de production d'engrais organiques enrichis
3	Gambie, Türkiye	Agriculture	Améliorer la capacité humaine et institutionnelle pour le développement des indicateurs clés de performance (KPIs) dans le secteur agricole de la Gambie et des pays membres de l'OCI
4	Niger, Bénin, Ouganda, Égypte	Agriculture	Sédentariser les Troupeaux de Ruminants pour Assurer la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger
5	Nigéria, Soudan, Égypte	Agriculture	Renforcement des Capacités sur les Engrais Organominéraux
6	Türkiye, Azerbaïdjan, Maroc	Agriculture	Étapes Communes vers le Changement Climatique : Stratégies d'Adaptation, d'Atténuation et de Résistance des Fruits à Noyaux
7	15 États Membres Projet SESRIC	Agriculture	La Promotion de la Sécurité Alimentaire dans les Pays Membres de l'OCI par le biais d'Intrants Agricoles Durables
8	Pakistan, Mauritanie, Sénégal Projet COMSTECH	Agriculture	La Promotion des Systèmes de Connaissances et d'Informations Agricoles (AKIS) et de l'Agriculture de Précision
9	Nigéria	Coopération Financière	Formation à la Finance Numérique et aux Systèmes de Paiement pour le Renforcement de la Chaîne de Valeur des PME
10	Türkiye, Azerbaïdjan, Malaysia, Tunisie	Allègement de la Pauvreté	Développement de la Capacité du Cadre Politique dans le Domaine de la Sécurité Sociale Après les Catastrophes Naturelles
11	15 États Membres Projet SESRIC	Allègement de la Pauvreté	Autonomisation des Jeunes par l'Amélioration de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP)
12	Mali, Burkina Faso, Nigeria	Tourisme	Renforcement des Capacités des Guides Touristiques dans les Pays Membres de l'OCI Sélectionnés
13	Ouganda, Cameroun, Malaisie, Sénégal	Tourisme	Autonomisation des Compétences Entrepreneuriales des Entreprises Touristiques Communautaires pour Améliorer la Compétitivité de l'Industrie Touristique
14	Nigéria, Gambie, Ouganda, Mali	Tourisme	Renforcer les Capacités des Parties Prenantes du Tourisme pour s'Adapter aux Besoins Changeants des Clients
15	Togo, Türkiye	Tourisme	L'Amélioration des Capacités Entrepreneuriales des Parties Prenantes du Tourisme Sélectionnées pour Assurer la Compétitivité dans le Tourisme
16	17 États Membres Projet SESRIC	Tourisme	Renforcement des Capacités des Comités de Tourisme Africains par des Pratiques de Gestion des Ressources Humaines Durables
17	Suriname, Guyane, Turquie	Commerce	Accroître l'internationalisation des PME au Suriname et en Guyane
18	Türkiye, Indonésie, EAU, Arabie Saoudite, Qatar, Malaisie	Commerce	Programme de Formation en Zone Franche pour l'Internationalisation des PME
19	Bangladesh, Malaisie	Commerce	Renforcement du Secteur du Commerce en Ligne Transfrontalier au Bangladesh par l'Amélioration de la Capacité des PME et des Professionnels
20	Indonésie, Malaisie, Brunei Darussalam,	Commerce	Développement de l'Information Relative aux Produits et Détermination des Points Critiques Halal

No	Pays Bénéficiaires	Domaine de Coopération	Titre du Projet
	Türkiye, Émirats arabes unis		
21	Ouganda	Commerce	Enfin, l'Ouganda mettra en œuvre un Projet sur "L'Amélioration de la Bonne Gouvernance et de la Capacité Technique des PME pour Éliminer les Absences d'Informalité dans le Secteur"
22	Gambie, Qatar	Transport et Communications	Amélioration des Capacités Humaines et Institutionnelles pour le Développement d'un Cadre Institutionnel pour les Systèmes de Transport Intelligents (ITS) en Gambie
23	Sierra Leone, Türkiye	Transformation Numérique	Cadre légal et réglementaire pour le gouvernement électronique
24	Türkiye et 32 pays membres	Transformation Numérique	Défi de Cybersécurité HackMasters (Capture du Drapeau, CTF)

De plus, un programme de formation en ligne sur le processus de mise en œuvre des projets dans le cadre du financement des projets du COMCEC a eu lieu le 3 avril 2024. Dans le cadre du programme, le personnel de projet a été informé sur les acteurs et leurs responsabilités dans la période de mise en œuvre, les processus de suivi et de rapport et les questions critiques dans la période de mise en œuvre, ainsi que les principes de travail de base du système d'information de gestion de projet. Durant la réunion annuelle des points focaux tenue le 10 Juillet 2024, les points focaux ont été informés des objectifs et des principales caractéristiques du Financement de Projet du COMCEC (FPC) ainsi que des questions clés dans la conception des propositions de projet, et le calendrier de l'appel à propositions de projet. En outre, le BCC a lancé le 12^{ème} appel à projets et le financement des projets du COMCEC le 1^{er} octobre 2024.

2. PROGRAMME AL-QUDS DU COMCEC

Le Bureau de Coordination du COMCEC a lancé le Programme Al-Quds du COMCEC en 2019 en signe de solidarité avec la Palestine, compte tenu de la situation actuelle et des conditions particulières qui y règnent, notamment à Al-Quds Al-Sharif, et des résolutions des récents sommets islamiques extraordinaires sur Al-Quds.

Dans les deux premiers projets pilotes, achevés en 2020, une analyse de l'infrastructure touristique d'Al-Qods a été réalisée et la capacité institutionnelle du Conseil du Tourisme et du Patrimoine d'Al-Qods a été développée. En outre, au cours de la période de mise en œuvre de 2021-2022, cinq projets ont été en train d'être mis en œuvre dans les domaines suivants : formations, renforcement des capacités, acquisition de machines, d'équipements et de services, développement de plateformes en ligne, rénovations, recherche, production de matériel audiovisuel, etc.

Le champ d'application du programme a été élargi en 2022 et de nouveaux domaines thématiques prioritaires, notamment l'esprit d'entreprise, la création d'opportunités d'emploi et l'autonomisation des jeunes, le commerce en ligne et le développement des PME, ont été ajoutés aux thèmes à soutenir dans le cadre du programme Al-Quds du COMCEC. À cet égard, 5 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du programme Al-Quds en 2023.

Par ailleurs, 8 projets sont mis en œuvre dans le cadre du Programme Al-Quds en 2024. La liste des projets à mettre en œuvre au cours de la période 2024 est présentée dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Programme Al-Quds : Projets à mettre en œuvre en 2024

Titre du Projet
1. Mise en Œuvre d'un Programme d'Accélération de Carrière Technologique (Tech Career Acceleration Program)
2. Renforcer l'Économie d'Al Qods en Augmentant les Capacités Techniques et Professionnelles des Jeunes dans le Secteur de l'Artisanat
3. Renforcement des Petites et Moyennes Entreprises à Al Qods: Une approche d'Autonomisation Durable et Résiliente par le biais du Développement de la Jeunesse et
4. Autonomisation des Jeunes et des Femmes d'Al Qods par les Arts Céramiques et le Développement du Tourisme
5. Autonomisation Économique des Femmes Palestiniennes dans le Gouvernorat d'Al Qods
6. Al-Qudsi: Parce que nous sommes le lieu et le temps
7. IA: Connecter Al Qods
8. Réhabilitation de la Jeunesse Palestinienne pour le Commerce Électronique

CHAPITRE V : 40^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Le Comité de Suivi est l'un des organes du COMCEC chargé d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et projets approuvés par les Sessions Ministérielles du COMCEC. Le Comité prépare également le projet d'ordre du jour des Sessions du COMCEC. Le Comité de Suivi du COMCEC se réunit chaque année en République de Türkiye.

La 40^{ème} Réunion du Comité de suivi du COMCEC s'est tenue les 23-24 mai 2024 à Ankara avec la participation des membres actuels du Comité de suivi du COMCEC sous la présidence du Vice-Président de la Stratégie et du Budget de la Présidence de la République de Türkiye, S.E. Abdullah Rıdvan Ağaoğlu.

Le Comité a examiné les progrès de la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC et de ses mécanismes, à savoir les Groupes de Travail et le financement de projets du COMCEC. En outre, le Comité a développé les programmes, projets et activités inscrits à l'ordre du jour du COMCEC. Le Comité a préparé un ensemble de recommandations à soumettre à la 40^{ème} Session du COMCEC. En conséquence, le Comité s'est félicité, entre autres, du rapport d'avancement soumis par le Bureau de Coordination du COMCEC, soulignant en particulier les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie, et a félicité les États membres et les institutions de l'OCI pour leurs précieuses contributions à la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC. Le Comité a également demandé aux États Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer à soutenir pleinement la mise en œuvre de la stratégie.

Tous les rapports et documents soumis à la 40^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

CHAPITRE VI : COMITÉ DE SESSION DU COMCEC

Le Comité de Session, composé des institutions de l'OCI travaillant dans le domaine économique, se réunit en marge de chaque Session Ministérielle et de Comité de Suivi du COMCEC pour examiner et coordonner les activités et les programmes des institutions de l'OCI concernées. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC, les Institutions de l'OCI concernées, à savoir le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la SIAICE, la SIFC, la SID, la OISA, l'INMPI et la CICD, assistent aux réunions du comité de session. A cet égard, la 44^{ème} Réunion du Comité de Session du COMCEC s'est déroulée le 16 may 2024, en format virtuel uniquement, en marge de la 40^{ème} Réunion de Suivi du COMCEC.

Au cours de la réunion, le Comité a été informé par le BCC des activités des institutions de l'OCI liées à la mise en œuvre des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC et des objectifs de la Stratégie du COMCEC et a également été informé des projets mis en œuvre dans le cadre des Programmes De Soutien Aux Projets du COMCEC.

En outre, les Institutions de l'OCI ont discuté de leurs activités prévues en harmonie avec la stratégie du COMCEC et les recommandations de politique générale du COMCEC. En outre, les contributions des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des recommandations politiques ministérielles du COMCEC ont également été discutées lors de la 44^{ème} réunion du Comité de session.

Le Comité a été informé par les Institutions de l'OCI concernant leurs activités alignées sur la Stratégie du COMCEC et les Recommandations Ministérielles du COMCEC. Le Comité a été informé par le SESRIC pour les préparations du rapport annuel sur le progrès et la mise en œuvre des ODD (Objectifs de Développement Durable) dans les Pays Membres de l'OCI qui sera soumis à la 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

Le Comité a été informé par la SIAICE (Groupe de la BID) sur le travail entrepris en vue du lancement du Programme d'informatique décisionnelle de l'OCI. Dans ce cadre, le Comité a salué les efforts de la SIAICE, en collaboration avec le SESRIC, le CIDC et l'CICD dans la conduite de programmes de renforcement des capacités pour les "utilisateurs de l'OBIC" et a demandé à la SIAICE, en collaboration avec le SESRIC, le CIDC et la CICD de poursuivre leurs efforts pour achever les préparatifs techniques, en vue du lancement du Programme De Veille Economique de l'OCI dès que possible.

Le Comité a été informé par les institutions de l'OCI sur leurs activités, sur leurs projets et les programmes existants et nouvellement lancés au profit du peuple palestinien et d'Al-Quds Sharif et des pays membres de l'OCI géographiquement éloignés tels que le Guyana et le Suriname et les pays observateurs. Le Comité a exprimé son appréciation aux institutions compétentes de l'OCI pour leurs efforts et leurs contributions au Peuple Palestinien à Al-Qods Al Sharif. La 45^{ème} Réunion du Comité de Session s'est tenue le 23 octobre 2024.

CHAPITRE VII : SESSION D'ÉCHANGE DE VUES

Des sessions d'échanges de vues ont lieu régulièrement lors des Sessions Ministérielles du COMCEC. Les ministres des Pays membres de l'OCI discutent de leurs expériences nationales ainsi que des moyens de renforcer la coopération entre les États membres sur un thème spécifique, défini lors de la précédente Session Ministérielle du COMCEC.

À cet égard, la 39^{ème} Session du COMCEC a choisi le thème "Transformation Numérique des Systèmes de Paiement dans les Pays Membres de l'OCI" comme thème de la Session ministérielle d'échange de vues de la 40^{ème} Session du COMCEC. La 39^{ème} Session a également demandé au le Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière (GTCF), en coopération avec les Institutions compétentes de l'OCI, de formuler des recommandations politiques concrètes sur ce sujet et de les présenter à la 40^{ème} session du COMCEC. À cet égard, la 22^{ème} Réunion du GTCF du COMCEC, tenue les 16 et 17 Octobre 2024 à Ankara, a servi de réunion préparatoire à ladite session.

En conséquence, le GTCF, à sa 22^{ème} réunion, a délibéré sur les préparatifs concernant la session d'échange de vues et présentera un ensemble de recommandations de politiques qui seront soumises à la 40^{ème} session du COMCEC. Les détails des recommandations de politique générale à soumettre à la 40^{ème} session du COMCEC seront disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

